

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 19 Septembre 1791.

COLONIES FRANÇOISES.

ON a voulu révoquer en doute l'arrêté violent qu'on avoit pris au *Port-au-Prince*, contre les capitaines bordelais, à la réception de la nouvelle du décret du 15 mai. Voici une piece qui pourra convaincre les incrédules.

Copie d'une lettre de la chambre de commerce de Bordeaux, à la chambre de commerce de Nantes, en date du 3 septembre.

Messieurs,

« Nous venons d'être instruits par la communication qui nous a été donnée d'une lettre reçue du *Port-au-Prince*, du 18 juillet dernier, des droits que MM. les capitaines des navires de votre port ont acquis à la reconnaissance du commerce de Bordeaux, par la démarche généreuse, franche & loyale, à laquelle les a déterminé en faveur de leurs confreres, les capitaines des navires bordelais, le desir de les soustraire aux effets funestes d'un arrêté violent pris contre eux par le club des amis de la constitution du *Port-au-Prince*, à la réception de la nouvelle du décret de l'assemblée nationale, du 15 mai dernier, concernant les gens de couleur. Nous nous empressons, Messieurs, de vous exprimer ce juste sentiment, au nom du commerce de Bordeaux, & nous vous prions de vouloir bien en être les organes auprès de MM. les capitaines des navires de votre port ».

(Signés) Brunaud, Boanin, D. Lis, D. Macarthy & Courjole.

Des lettres particulières du *Port-au-Prince* disent que les capitaines de Marseille & du Havre s'étoient réunis à ceux de Nantes, pour obtenir la révocation des mesures violentes qu'on y vouloit prendre contre les capitaines bordelais, en remontrant qu'étant innocents comme eux, ils devoient tous être proscrits, ou qu'aucun ne devoit l'être.

Comme nous touchons de près au moment où la prospérité de notre commerce, de notre industrie & de notre navigation va être jouée à pair ou non, & qu'il importe que, dans cette circonstance, tous les faits soient bien établis, je vous prie, Messieurs de vouloir bien insérer ma lettre dans votre *Gazette*, avant le rapport très prochain qui doit être fait à l'assemblée, relativement aux troubles des colonies.

Paris, ce 17 septembre 1791.

(Signé) Votre Abonné, C. HOMBERG, le jeune, député du commerce du Havre, auprès de l'assemblée nationale.

ESPAGNE.

De Madrid, le 30 août.

Sa majesté, par un décret rendu le 19 de ce mois, expose les raisons qui l'ont déterminée à déclarer la guerre au roi de Maroc. Elle fait en même-tems part de cette résolution à ses divers conseils, suivant l'usage, afin que chacun en prenne connoissance, & la communique aux personnes qu'elle peut intéresser. En conséquence, le conseil suprême de guerre a fait publier le 27 une cédule royale, dans laquelle, après avoir rappelé la bonne harmonie qui a subsisté entre le dé-

funt roi de Maroc, Muley Mohamet & l'Espagne, & s'être plaint de la conduite hostile de son successeur Muley Eliazit, sa majesté annonce que, ne pouvant se dispenser de venger par les armes les outrages faits à sa couronne & aux Espagnols, elle déclare la guerre au roi de Maroc, ses états & ses sujets; ordonnant que les ordres soient donnés dans les provinces & dans les ports, pour que les sujets de Maroc soient traités hostilement par mer & par terre, & que les domaines & sujets de l'Espagne soient mis en état de sûreté contre les démarches ennemies; défendant tout commerce & relation entre les Espagnols & les Maroquains, sous les peines exprimées dans les loix & les cédules royales, sans exception de personne. L'intention de sa majesté est en outre que la présente déclaration de guerre parvienne, le plus promptement possible, à la connoissance de tous les sujets espagnols, afin qu'ils puissent pourvoir à leurs intérêts, se mettre à l'abri des insultes des Maroquains, & prendre des mesures pour incommoder l'ennemi par des armemens en courses, & tous les moyens que le droit des gens autorise.

Donné au palais, le 24 août 1791.

ALLEMAGNE.

De Cologne, le 9 septembre.

M. de Coigni a quitté de nouveau Coblençe, & M. de Cazalès y est arrivé: on ne doute point qu'il soit chargé de quelques négociations auprès des princes françois. On apprend que le comte d'Artois est retour de son voyage, & qu'il est a tendu à A'chaffenburg.

Ce qui seroit croire qu'il a été plus question à Pilsnitz des affaires de Pologne que de celles de France, c'est que l'entrevue s'est tenue chez l'électeur de Saxe, si intéressé à la constitution polonoise; c'est que les Russes, en faisant la paix avec la Turquie, s'avancent en force du côté de la Pologne. D'après des avis particuliers, il y a 20 mille Russes dans le district de Kiovie: c'est au feld-maréchal de Romanzow, qui n'avoit pas été employé depuis long-tems, que le commandement en a été remis: il a reçu, pour cet effet, un billet très-flatteur de la main de l'impératrice, & depuis son arrivée il a dû passer toutes ces troupes en revue.

De Trèves, le 8 septembre.

Depuis que M. (le comte) d'Artois est arrivé de Pilsnitz, les François émigrés sont ici au comble de la joie. Le jour que M. d'Artois devoit arriver à Coblençe, ils allèrent tous à sa rencontre, ayant à leur tête le frere aîné du roi. Les deux freres s'étant parlés un moment à l'écart, Monsieur reparut; & pour signe de satisfaction, il jeta son chapeau en l'air, en criant: vive le roi! Le cri fut prolongé le long du Rhin, & porté jusqu'à la place où se trouvoit l'électeur, oncle des deux princes françois. Ce qu'il y a de vrai sur l'entrevue de Pilsnitz se réduit à ce qui suit. On a remarqué que pendant la visite faite par l'empereur & le roi de Prusse à Dresde & à Pilsnitz, le ministre de France ne parut ni au château ni à la ville. Ce fut le 27 que M. le comte d'Artois eut à Pilsnitz, dans

l'appartement du roi de Prusse, un entretien de deux heures & demie, avec l'empereur & sa majesté prussienne. Après cette conversation, M. d'Artois se retira, & les deux monarques s'entretenirent ensemble une heure entière. Le même jour il y eut après le souper à Dresde une seconde conférence qui fut prolongée jusqu'à une heure & demie après minuit. Il s'y trouva l'empereur, le roi de Prusse, M. le comte d'Artois, le comte de Laïcy, le baron de Spie mann, M. de Calonne, & le général major de Brichoffwerder. Ce fut alors qu'on prit une détermination relative aux affaires de France; mais il faut que l'exécution en ait été renvoyée à une époque éloignée, puisqu'on n'apprend ni que des lettres requissitoriales aient été envoyées pour le passage des troupes, ni qu'aucun mouvement ait lieu auprès du Rhin, de manière à donner du poids à quelque manifeste en faveur des mécontents de France.

P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 14 septembre.

M. de Laqueuille, parti pour Coblenz depuis plusieurs jours, est attendu ce soir avec d'excellentes nouvelles, disent les émigrans. En les attendant, on fait répandre par-tout le bruit que la reine de Portugal vient d'équiper à Lisbonne un vaisseau chargé de porter cinq millions de piastres à la noblesse armée sur le Rhin, & que le clergé espagnol & portugais a fait une souscription de 110 millions de piastres fortes destinées au même objet. C'est l'abrégé d'un bulletin sorti des bureaux de M. de Laqueuille. Ajoutez à cela que le roi de Prusse & Léopold ont permis à M. d'Artois de déclarer aux mécontents qu'ils alloient décidément armer pour eux 200 mille hommes, & rétablir le roi sur son trône & la noblesse dans son ancien état. Malgré ces nouvelles faites pour réveiller la joie dans le cœur des émigrans, ils n'en ont pas moins l'air morne & abattu. Leur maintien dément tout-à-fait leur propos. Nous n'avons pu rétenir notre surprise en voyant l'Ami du Roi (surnommé ici le Pessimiste), annoncer avec toute la bonne-foi & toute la crédulité aristocratiques, les armées qui vont fondre sur la France. Le pauvre homme! Est-il donc devenu crédule au point d'ajouter foi à toutes les balivernes que lui mandent de l'Allemagne & des Pays-Bas tous les faiseurs de men songes?

Lui a-t-on aussi mandé que l'entrepreneur des cuirasses, gibernes, &c. pour l'armée des émigrans, a reçu l'ordre d'interrompre son travail? Cette nouvelle est plus sûre que celle des armées imaginaires qu'il fait marcher.

Une chose non moins certaine, c'est qu'un très-grand nombre d'émigrans se repentent amèrement d'avoir quitté leur patrie, leurs familles, leurs emplois, sur la foi de quelques lettres particulières & des journaux aristocratiques qui ne voient jamais que l'orage prêt à éclater. Ils reconnoissent qu'on les a leurrés grossièrement, & que le mépris & la pitié seuls les suivent par-tout. Encore un peu de tems, & sans doute nous ne les verrons plus.

Les états de Brabant n'ont encore rien décidé: ils ont demandé un délai de huit jours; mais jusqu'ici l'unanimité est pour le refus. En attendant, les pamphlets se multiplient; & malgré l'appât de 200 ducats promis à celui qui dénoncera les auteurs, on n'a pu en découvrir aucun.

On vient de faire partir pour le Limbourg un bataillon de troupes Wallonnes qui seront remplacées ici par des Allemands. Il paroît qu'on se défie un peu des soldats du pays; & c'est pour cela qu'on les remplacera par des Allemands. Jugez d'après de pareilles dispositions, si Léopold peut songer à vous attaquer.

F R A N C E.

De Paris, le 19 septembre.

M. la Fayette doit se rendre incessamment à Metz pour y

prendre le commandement des troupes réparties dans les départemens de la Meurthe & de la Moselle, qu'avoit eu M. Bouillé.

MM. Choiseul, Damas & les autres personnes arrêtées à l'occasion de l'événement du 21 juin dernier, sont en liberté, ainsi que MM. Guilla, Terrasse, Tessonnet & les autres détenus aux prisons d'Orléans.

La terrasse des Tuileries est toujours remplie d'une multitude de citoyens, avant les yeux fixés sur les fenêtres de l'appartement du roi. Des cris de vive le roi! vive la reine! s'élevaient de tous côtés lorsqu'on voit paroître Louis XVI & son auguste épouse. La reine est d'autant plus applaudie, qu'on la regarde aujourd'hui comme ayant principalement influé sur la démarche qui est le gage le plus précieux du retour de la confiance entre la nation & le roi, & du maintien de la constitution.

Dans l'assemblée générale du département, M. Kersaint avoit proposé une députation au roi: on y disoit que l'acceptation libre & motivée de sa majesté assureroit l'affermissement, l'exécution & la durée de la constitution; on y disoit aussi: Sans doute nous voulons, sire, vous voir heureux; mais aussi nous voulons être libres. Quoique le style de ce projet fût du ton mâle & noble qui convient à des amis de la liberté; quoique dans la hiérarchie constitutionnelle, les départemens soient des corps subordonnés à l'autorité monarchique, le projet de M. Kersaint fut repoussé comme suspect d'adulation.

Ces soupçons si contraires à l'ordre établi, n'ont pas prévalu dans la municipalité, puisque vendredi dernier elle se rendit en députation aux Tuileries, où le maire adressa au roi le discours suivant.

S I R E,

« La commune vient offrir à votre majesté les hommages & les respects de la ville de Paris. Elle vous apporte la joie & les bénédictions du peuple. Deux années de travaux, de maux & d'orages sont heureusement terminées par l'achèvement de la constitution & par l'acceptation de votre majesté; désormais appuyé sur notre constitution, sire, & gouvernant par des loix immuables, vous serez la prospérité publique. Lorsque tous les cœurs sont à vous, lorsque le vôtre est aux François, qui entreprendroit de troubler cet accord intime de la nation & de son roi? Le moment qui vous lie de nouveau à la France, & la France à vous, va assurer le calme à la ville de Paris si long-tems agitée. Le désordre & l'anarchie, voilà nos ennemis communs; la paix, la bonté, la justice & les vertus de votre majesté, voilà nos vrais amis. Vous les fixerez parmi nous, sire, & vous serez heureux par l'amour des François, comme les François le seront de votre bonheur. Le roi a répondu en ces termes:

« Le bonheur de la nation sera toujours le vœu le plus cher de mon cœur; elle ne peut en avoir un véritable que par le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique. Vous devez vous servir de tous les moyens que la loi remet en vos mains, pour concourir avec moi à atteindre ce but ».

La municipalité a été ensuite introduite chez la reine, & le maire portant encore la parole, lui a adressé le discours suivant:

M A D A M E,

« La commune vient adresser à votre majesté les respects de la ville de Paris. Dans l'époque la plus mémorable, la joie a été universelle; le roi a reçu les bénédictions du peuple; vous les avez partagées; & la ville de Paris joint l'expression de ses sentimens à la voix de la nation. Puisse ces sentimens être agréables à votre majesté! daignez souvent vous les rappeler, & les rappeler au roi; dites, madame, à l'auguste

prince
lui son
bonheur
& sur
La re
du roi
la capi
qu'elle
nation

Hier
vit de
soule in
& se po
mettoit
qu'à la

Vers
cortège
le perr
ports q
l'exemp

La m
quai,
au Cart
sième s
Fédérat
électeur

les com
Là-étoit
roi y av
nes &
la dern

différen
immense
journée
nation
& même

par cell
voulu f
cette b
Champ
cès de
demain

NOMIN

Le 1
Le 1

Suite

On a
revenus
qui en a
ils le p
petits em
tere, tan
apportoi
blic. Les
dépenses
ment des

Le voi
tion géne
soutenir
les villes
commis e
d'entrées
denrées d
anticipa

prince élevé près de vous pour la France : que ces sentimens lui sont destinés , & que nous lui rendrons un jour tout le bonheur que sa tendresse & ses soins auront versé sur le roi & sur votre majesté ».

La reine a répondu « qu'elle partageoit en tout les sentimens du roi ; qu'elle prioit la municipalité d'assurer aux citoyens de la capitale que chaque jour elle les inspireroit à son fils , & qu'elle contribueroit de tout son pouvoir au bonheur de la nation ».

Hier , jour fixé pour la proclamation de la constitution , on vit de bonne heure l'armée , les habitans de Paris & une foule immense , venant de dehors inonder toutes les rues , & se porter vers le champ de la Fédération. La journée promettoit d'être fort belle ; elle n'a été troublée par la pluie qu'à la tombée de la nuit.

Vers les dix heures la municipalité sortit dans le grand cortège pour faire les proclamations. La première eut lieu sur le perron de l'hôtel commun , elle fut reçue avec des transports qui se prolongerent jusqu'aux extrémités de la ville , à l'exemple du bruit du canon qui les annonçoit.

La municipalité se mit ensuite en marche , elle suivit les quais , la rue du Roule , celle de Saint-Honoré , & s'arrêta au Carrousel , où la seconde proclamation eut lieu. La troisième se fit en face des Feuillans. Parvenue au champ de la Fédération , la municipalité y trouva l'armée parisienne , les électeurs de 1789 , le département , les tribunaux judiciaires , les comités des quarante-huit sections , & les juges de paix. Là étoit aussi rassemblé un corps nombreux de musique (le roi y avoit envoyé celle de sa chapelle). On y chanta des hymnes & des cantiques , & la constitution y fut proclamée pour la dernière fois , au bruit de mille canons répandus dans les différens quartiers de la ville , & aux acclamations d'un peuple immense , qui avoit attiré cette auguste cérémonie. Toute la journée ne fut qu'une fête continue. La dernière illumination des Champs-Élysées qui avoit tant réussi a été répétée , & même augmentée jusqu'à l'étoile , d'un côté ; & de l'autre , par celle du jardin des Tuileries & du château que le roi a voulu faire à ses frais. Aucun accident n'est venu troubler cette belle fête. A six heures moins un quart , s'est élevé des Champs-Élysées un superbe ballon avec un navigateur. Le succès de l'ascension a été très-heureux : nous ne saurons que demain celui de ce voyage aérien.

NOMINATION DES DÉPUTÉS A LA PROCHAINE LÉGISLATURE.

Département de Paris.

Le 16, M. Filastier.

Le 17, M. Hérault de Séchelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite du rapport fait sur les finances par M. Montesquieu.

Des finances pendant l'Assemblée nationale.

On a vu quelle étoit la situation des finances au premier mai 1789. Les revenus de l'état arrivoient assez régulièrement entre les mains de ceux qui en avoient fait l'avance , & presque toujours ce qu'ils recevoient , ils le prêtoient de nouveau au trésor public jusqu'à l'année suivante. De petits emprunts ouverts avant & depuis le retour de M. Necker au ministère , tant en Languedoc qu'en Bretagne , en Provence , en Artois , &c. apportoient encore de tems en tems quelques supplémens au trésor public. Les paiemens de ventes constamment ralentis , ainsi que ceux des dépenses courantes , augmentoient l'arriéré , mais prévenoient l'épuisement des caisses.

Le voile , prêt à se déchirer , ne l'étoit pas encore lorsqu'une insurrection générale éclata contre un gouvernement que le peuple ne pouvoit supporter. D'un bout du royaume à l'autre , les barrières qui fermoient les villes , celles qui séparaient les provinces , furent renversées. Les commis chargés de percevoir la gabelle , les aides , le tabac , les droits d'entrées , furent chassés de leurs bureaux ; on pilla les magasins ; les denrées de contrebande pénétrèrent par-tout , & le règne de la violence anticipa celui de la raison.

La secousse violente du mois de juillet 1789 avoit brusquement interrompu la majeure partie des perceptions. La réduction volontaire de quelques revenus qui eut lieu peu de tems après , la nécessité de faire des achats de grain chez l'étranger , celle de faire face à des faux frais de tout genre , épuisèrent bientôt le trésor public. Le ministre des finances fit part de ses alarmes à l'Assemblée nationale , & proposa deux mesures de circonstances , l'une , d'un sacrifice volontaire , sous le nom de contribution patriotique ; l'autre , d'un emprunt qu'il jugeoit nécessaire pour passer les mois de septembre & d'octobre. L'Assemblée décréta les demandes du ministre ; mais la contribution patriotique devoit être précédée de déclarations , de formalités inquisitoires qui en retardoient l'effet. L'emprunt , quoique fort avantageux aux prêteurs , avoit contre lui les circonstances où l'on se trouvoit.

La caisse d'escompte , toujours sous la sauve-garde d'un arrêt de suspension , jouissoit encore d'un crédit d'habitude. Le ministre y chercha le remplacement de tous les moyens qui lui échappoient. L'Assemblée nationale en permit l'emploi , & quatre-vingt millions fournis en billets de caisse , joints aux foibles produits de l'emprunt national , conduisirent jusqu'à la fin de l'année.

Après une longue discussion , la nation eut tout-à-coup à sa disposition un domaine immense , celui du clergé , qui dès-lors fut consacré à l'acquit de la dette publique. C'étoit le rendre à sa destination primitive , celle de soulager les peuples en éteignant des capitaux dont les intérêts montoient à une somme exorbitante.

Le commencement de l'année 1790 approchoit ; les plans de l'avenir n'étoient encore qu'ébauchés. Le ministre , frappé comme il devoit l'être du danger de cette position , n'y vit encore de remède que dans le crédit de la caisse d'escompte. La conversion en annuités de sa créance sur l'état , pouvoit l'aider à se procurer des fonds : on la lui accorda. Des mandats négociables sur un capital de 400 millions de domaines nationaux , pouvoient garantir la rentrée de ces avances : on les lui offrit ; & sous ces deux conditions , elle s'engagea à fournir encore 90 millions de ses billets , & à continuer d'en acquitter une portion assez considérable tous les jours jusqu'au mois de juillet suivant.

C'est à cette époque des premiers jours de 1790 , que l'Assemblée nationale commença à s'occuper sérieusement des finances. Sa première mesure d'ordre eut pour objet de connoître enfin & de déterminer à quoi montoient les paiemens retardés dans les différens départemens. Un décret suspendit en conséquence , jusqu'après une liquidation ordonnée , le paiement de ce qui étoit arriéré à l'époque du premier janvier 1790 , excepté les rentes & la solde des troupes. Il ordonnoit en même tems qu'à l'avenir toutes les dépenses seroient mises & entretenues au courant.

Les pensions déjà soumises à la censure d'un examen particulier , le furent à celle du public par des états imprimés. Le compte des recettes & des dépenses de chaque mois fut exactement publié : cependant la diminution des revenus publics devenoit d'autant plus sensible ; les assignations sur les domaines nationaux , créés à la fin de l'année précédente pour en aider la caisse d'escompte , ne se négocioient pas ; la contribution patriotique rentroit fort lentement : trois mois à peine étoient écoulés , & déjà l'on avoit épuisé les 90 millions de la caisse d'escompte. L'Assemblée avoit besoin d'un plan plus vaste ; il lui fut enfin proposé.

L'immense richesse territoriale , dont la nation avoit repris la possession , lui offroit des capitaux disponibles & de grandes valeurs à réaliser ; elle décréta 400 millions d'assignats , ordonna le remboursement des avances de la caisse d'escompte , & défendit à l'avenir toute anticipation.

Plus libre désormais dans sa marche , l'Assemblée acheva de renverser l'édifice entier de la gabelle , elle supprima les droits sur les cuirs , sur les fers , sur les savons , & leur substitua une contribution annuelle à l'impôt territorial.

(La suite à un autre numéro)

(Présidence de M. Thouret).

Du samedi 17 septembre. Séance du soir.

C'est sur-tout le bon peuple des campagnes qui connoit le prix de la liberté. La simplicité de ses mœurs , la modicité de ses besoins , le silence des passions , la voix de la nature ; tout contribue à le retenir dans l'amour de la vertu & des loix. Pourquoi tous les François ne sont-ils pas comme les habitans des campagnes ? Ils n'avoient plus à craindre pour leur liberté. Le peuple , qui n'est pas esclave de ses passions , ne devient jamais esclave des tyrans. Ceux qui aiment à porter leurs regards sur le tableau des mœurs agrétes ne liront pas avec indifférence l'adresse écrite à l'Assemblée nationale par les habitans de Quinquigny , au canton d'Arley , district de Lons-le-Saunier , département du Jura.

« Nous formons un si petit point dans l'empire , que le sa-

nativité & la féodalité ne nous ont jamais aperçus. Notre asyle auroit donc pu être appelé celui du bonheur, si on pouvoit être heureux en voyant ses freres & ses voisins dans l'oppression. Nous le sommes vraiment aujourd'hui, puisque l'immortel ouvrage que vous venez de terminer, a rompu tous les fers. L'époque d'un aussi grand bienfait doit passer aux générations futures; & nous voulons en consacrer la mémoire d'une manière simple & durable, en élevant au sommet de la plus haute montagne de la contrée, & qui se trouve dans notre territoire, une colonne de 40 coudées, surmontée du bonnet de la liberté, au-dessous duquel sera marqué le jour de la présentation de l'acte constitutionnel au roi des Français, & celui de son acceptation, que nous espérons apprendre dans peu. Vos noms gravés sur les pierres en feront l'ornement: c'est autour de ce monument que nous nous réunirons pour célébrer nos fêtes civiques; & si les ennemis du bien public, ou quelques esclaves étrangers osoient jamais entreprendre de détruire votre ouvrage, alors le bonnet renversé, servirait de fanal, avertirait les citoyens de tous les cantons de courir aux armes, & de se réunir pour conserver le plus précieux de leurs biens, &c. »

Heureux hommes! vivez au sein de la paix & de la sécurité: les tyrans respecteront toujours vos mœurs & votre liberté; & la voix de la guerre civile ne se fera jamais entendre dans vos contrées, comme elle vient de se faire entendre dans la ville d'Arles. Les troubles de la révolution continuent d'affliger cette malheureuse ville: un courrier extraordinaire du département des Bouches-du-Rhône en a apporté la fâcheuse nouvelle. Un arrêté du directoire avoit ordonné à tous les citoyens de porter leurs armes dans l'hôtel-de-ville: le parti des malveillans se voyant le plus nombreux s'est emparé des armes, a saisi les officiers municipaux & les administrateurs, qu'il a retenus prisonniers. En vain le directoire du département a donné des ordres pour faire mettre en liberté les personnes détenues, le désordre s'est augmenté; les mécontents de Nîmes se sont réunis aux mécontents d'Arles. Il ne se trouve point de commandant-général dans le département. Le directoire a requis 4000 gardes nationaux, en attendant les troupes de ligne; & quelques lettres particulières annoncent que la ville d'Arles est sur le point d'être assiégée.

M. Populus a parlé fortement pour que chaque citoyen fût armé, afin de prêter main-forte à la force publique dans le danger; & M. d'André s'est élevé contre l'ordre donné par le directoire de déposer les armes à la municipalité. L'affaire a été renvoyée au pouvoir exécutif.

Un des secrétaires a fait ensuite l'annonce de plusieurs dons patriotiques. Quelques décrets de liquidation ont été rendus sur la proposition de M. Camus; & la séance a été terminée par une discussion sur les secours à accorder aux artistes, tels que les peintres, les sculpteurs, &c.

M. de Beauharnais a observé que les puissances étrangères & les mécontents cherchoient à profiter de la détresse où la révolution avoit réduit des artistes célèbres pour les enlever à la France. Après de très-longs débats, il a été décrété qu'il seroit accordé une somme de 100 mille livres pour les ouvrages de peinture & de sculpture.

Séance du dimanche 18 septembre.

Les colonies continuent à se ressentir des désordres que la nouvelle du décret du 15 mai y a portés. Au commencement de la séance, M. Thevenard a fait parvenir à l'assemblée une lettre de M. Blanchelande, qui confirme les nouvelles fâcheuses que nous recevons de Saint-Domingue. Cette lettre a été renvoyée au comité colonial.

Après plusieurs décrets rendus, sur la proposition de M. Rabaud, sur le placement de la gendarmerie nationale dans les différentes parties de l'empire, une discussion s'est élevée sur le retard qu'éprouve la perception des impositions & des contributions patriotiques. On a observé que le ministre des contributions avoit écrit aux départemens, & que plusieurs ne lui avoient point répondu. L'assemblée a décrété « que le » comité de constitution présenteroit incessamment un mode » coercitif pour la correspondance des ministres & des corps » administratifs. Le ministre des contributions sera invité à » se rendre dans l'assemblée, pour y rendre compte de l'état » actuel des impositions ».

M. Rouffillou, au nom du comité des subsistances, a fait un rapport sur les moyens d'assurer la liberté des subsistances. Voici le décret qui a été rendu.

« Le roi sera prié de donner les ordres les plus précis pour faire punir toute personne qui, sous prétexte que ce puisse être, s'opposeroit à la libre circulation des grains.

« Les propriétaires, fermiers, cultivateurs, commerçans, &c. en remplissant les conditions exigées par la loi, qui éprouveroit des violences & des pillages dans le commerce des grains, seront indemnisés par la nation, qui imposera les départemens dans lesquels les dégâts auront été commis. Les départemens seront supporter cette charge aux districts, les districts aux communes, sauf à celles-ci d'avoir leurs recours solidairement contre les personnes qui auroient occasionné le désordre ».

Plusieurs départemens, & principalement celui du Cantal, sont sur le point d'éprouver les horreurs de la famine.

M. Rouffillou a proposé de décréter qu'il seroit mis à la disposition du ministre de l'intérieur jusqu'à concurrence d'une somme de 12 millions destinée à faire, sous l'autorité du roi & la responsabilité du ministre, des avances aux départemens pour l'achat des grains.

Pour faire cesser le préjugé terrible contre les acapareurs de grains, M. Malouet proposoit de décréter que ceux qui auroient concouru à l'approvisionnement d'un département seroient inscrits sur le procès-verbal de l'assemblée, comme ayant bien mérité de leur patrie.

La première de ces dispositions a été ajournée à jeudi; la seconde a été rejetée. Le ministre de l'intérieur présentera l'état des besoins des départemens.

M. Emery a fait adopter ensuite quelques articles additionnels sur la milice soldée de Paris.

La séance a été terminée par une discussion sur la nouvelle organisation des notaires. Le cautionnement qu'ils seront obligés de déposer au trésor public, sera de 40 mille liv. pour Paris. L'assemblée a renvoyé au comité pour les cautionnements à fournir par les notaires des départemens: ils seront fixés sur la base de la population.

SPECTACLES.

Théâtre Italien. Aujourd. la fausse Magie, & Lodoïska.

Théâtre François & Opera Buffa, rue Faydeau. Aujourd. Lodoïka.

Théâtre François, rue de Richelieu. Aujourd. Charles & Caroline, & le Somnambule.

Théâtre de Mlle Montanfier. Auj. Iphigénie en Aulide, & le Milicien.

Théâtre François, Com. & Lyr. GRATIS. Auj. Nicodème dans la Lune, ou la Révolution pacifique, opéra-folie en 3 actes, du Cousin Jacques.